

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 septembre 2016

TERRITOIRES DE MONTAGNE - (N° 4034)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE481

présenté par

Mme Genevard, rapporteure et Mme Laclais, rapporteure

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 6 par les mots :

« , notamment en soutenant les industries liées à la montagne et la formation de grappes d'entreprises ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rajouter le soutien aux industries liées à la montagne parmi les principes auxquels doit répondre l'action de l'État. Il est nécessaire aujourd'hui de redonner de la lisibilité à l'industrie montagnarde en s'appuyant sur les savoir-faire et les ressources des territoires de montagne, en promouvant les complémentarités entre les espaces de montagne et de plaine, ainsi qu'en soutenant la constitution ou le renforcement des clusters et réseaux d'entreprises.